

Analyse de la couverture médiatique de l'intimidation dans la presse écrite québécoise



SYNTHÈSE

Juin 2019

Cette analyse a été réalisée dans le cadre des travaux préparatoires entourant le développement de la [Trousse média sur l'intimidation](#) disponible sur le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec. Ces travaux s'inscrivent dans l'orientation 2 du *Plan d'action concerté pour prévenir l'intimidation 2015-2018* qui a notamment pour objectif de soutenir les acteurs qui interviennent dans l'espace médiatique.

Sommaire

Description de la couverture médiatique	2
Méthodologie	2
Principaux constats	3
Discussion	7
Références	10

La manière dont les médias traitent de l'intimidation, qu'il s'agisse d'un cas précis ou de la problématique en général, et l'utilisation qui est faite de ce terme peuvent avoir un effet sur la perception de cette problématique au sein de la population. À titre d'exemple, une attention accrue des médias peut inciter à croire que l'intimidation en ligne est un phénomène en croissance alors que les études scientifiques suggèrent que cette problématique est surestimée¹.

Puisque des situations d'intimidation sont régulièrement abordées dans les médias d'ici et d'ailleurs et qu'une attention particulière est portée au cas des personnes victimes d'intimidation qui décèdent par suicide, certains auteurs se sont intéressés de plus près à la couverture médiatique de l'intimidation^{1,2} et des lignes directrices ont été énoncées³.

Afin de mieux cibler les messages à transmettre aux différents acteurs qui interviennent dans l'espace médiatique, il est apparu important d'avoir une vue d'ensemble de la manière dont l'intimidation est abordée dans les médias québécois. Une analyse de contenu de la presse écrite a donc été réalisée à la lumière de lignes directrices en matière d'intimidation³ et de suicide⁴ dans le but de dresser un portrait de la couverture médiatique de l'intimidation et de la cyberintimidation et d'orienter le développement d'une trousse média sur l'intimidation.

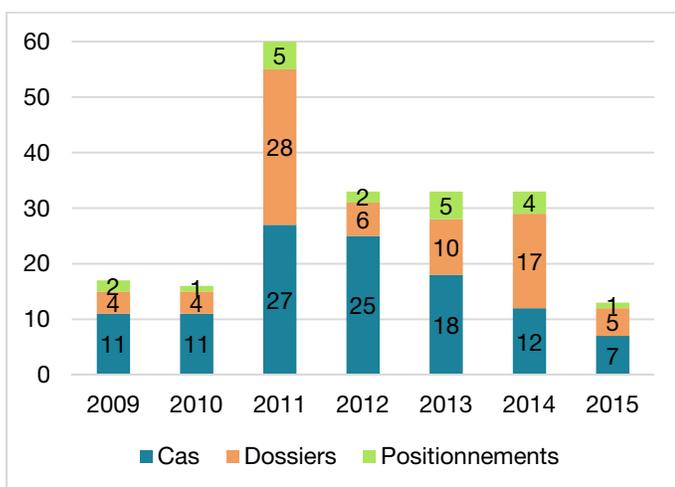
La présente synthèse vise à faire état des principaux constats qui ont servi de point de départ pour la rédaction de la section [Traiter de l'intimidation dans les médias](#) de la Trousse média sur l'intimidation.

Description de la couverture médiatique

La description de la couverture médiatique de l'intimidation au Québec se base sur une analyse de contenu d'articles publiés dans la presse écrite entre le 1^{er} janvier 2009 et le 14 septembre 2015.

La figure ci-dessous présente la distribution des articles retenus par type selon l'année de publication.

Figure 1 Nombre d'articles par type selon l'année de publication



Parmi les 1 178 articles répertoriés, 205 articles ont été retenus. De ce nombre, 160 portaient sur les jeunes et 45 sur les adultes. Alors que les articles portant sur les jeunes traitaient principalement de l'intimidation vécue à l'école, dans le voisinage, dans le quartier et dans les sports et loisirs, ceux portant sur les adultes traitaient principalement de l'intimidation vécue en milieu d'hébergement, dans le voisinage et dans le quartier.

Un plus grand nombre d'articles portant sur l'intimidation a été publié au cours de l'année 2011. Cela peut s'expliquer notamment par le fait que plusieurs cas d'intimidation ont été médiatisés, dont 3 cas de jeunes victimes d'intimidation décédés par suicide. Ce à quoi s'ajoute la publication de plusieurs dossiers, dont plus de la moitié présentant les résultats d'une étude ou d'une enquête.

Méthodologie

Sélection des articles

Pour cette analyse, seuls des articles publiés dans la presse écrite québécoise soit dans tous les journaux francophones de la base Eureka (Le Soleil, La Presse, La Tribune, Le Droit, La Voix de l'Est, Le Nouvelliste, Le Devoir, Le Journal de Québec et Le Journal de Montréal), ont été utilisés. Les articles retenus devaient avoir été publiés entre le 1^{er} janvier 2009 et le 14 septembre 2015 et avoir les termes « intimidation » ou « cyberintimidation » dans le titre. Les articles devaient soit traiter de cas de personnes ayant subi ou posé des gestes d'intimidation (en excluant les articles portant sur le milieu de travail ou le milieu politique) [cas], soit être des articles de fond traitant de l'intimidation ou de la cyberintimidation [dossier] ou être des textes d'opinion signés par un journaliste [positionnement].

Codification et analyse des articles

Une grille de codification des articles a été développée à partir des lignes directrices proposées par l'organisme Stopbullying.gov³ auxquelles a été ajoutée une ligne directrice concernant la couverture médiatique d'un suicide en lien avec l'intimidation énoncée par le National Center for Injury Prevention and Control⁴. Le logiciel QSR NVivo 10 a été utilisé afin de faciliter et de systématiser l'analyse de contenu des articles. Les articles ont été codés par deux professionnelles et une validation interjuges a été réalisée pour 5 % d'entre eux.

Limites

Cette étude est essentiellement descriptive et exploratoire. Elle ne permet en aucun cas de tirer des conclusions quant à l'impact de la couverture médiatique sur la compréhension du phénomène par le public. De plus, comme l'analyse de contenu n'a porté que sur des articles publiés dans la presse écrite traditionnelle, il est impossible d'extrapoler les conclusions de l'étude sur l'ensemble de la couverture médiatique.

Principaux constats

LA DÉFINITION DE L'INTIMIDATION

L'intimidation se définit comme suit : « tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser »⁵.

En réponse à une augmentation de l'attention médiatique accordée à la problématique de l'intimidation aux États-Unis et aux effets négatifs potentiellement associés à une couverture médiatique inadéquate, des lignes directrices en matière de couverture médiatique de l'intimidation ont été développées³. Ces lignes directrices font notamment ressortir l'importance de bien définir l'intimidation, d'expliquer les causes possibles, de varier les points de vue et de faire connaître les ressources d'aide disponibles. Puisque les cas des victimes d'intimidation qui décèdent par suicide sont généralement abondamment couverts par les médias, une ligne directrice concernant la couverture médiatique d'un suicide en lien avec l'intimidation a également été prise en compte dans l'analyse⁴.

Le contexte de la médiatisation

Les informations présentées dans un grand nombre d'articles (174/205) nous permettent de déterminer la raison pouvant expliquer pourquoi un article portant sur l'intimidation a été publié. Des éléments tels que la couverture d'un nouveau cas (36 articles), la judiciarisation d'un cas (36 articles), la publication d'une étude ou de données d'enquête (49 articles), ainsi que le décès ou les funérailles d'une personne victime d'intimidation (16 articles) en sont quelques exemples.

L'utilisation du terme intimidation

Les articles traitant de l'intimidation vécue par les jeunes rapportent majoritairement des comportements et des manifestations qui sont conformes à la définition de l'intimidation. Par contre, le caractère répétitif des gestes n'est pas nécessairement pris en compte ou rapporté dans les articles.

Il semble également qu'il y ait une certaine confusion dans la compréhension et l'utilisation du terme lorsque les articles traitent des adultes. En effet, près de la moitié des articles répertoriés qui portaient sur les adultes n'ont pas été retenus pour l'analyse parce qu'ils traitaient d'autres phénomènes que l'intimidation. La violence en prison, une tentative d'influence de témoin, des méfaits et voies de fait contre un ex-juge et des tactiques utilisées au hockey par l'équipe adverse pour déconcentrer le gardien en sont quelques exemples.

De plus, l'information présentée dans certains articles est parfois insuffisante pour bien comprendre de quelle forme d'intimidation (dite traditionnelle ou en ligne) ou de quelles manifestations (nature des gestes posés) il est question. C'est le cas pour 34 des 160 articles qui concernaient les jeunes et 8 des 45 articles qui concernaient les adultes. Il est à noter que seulement 6 % des articles (13/205) contiennent des éléments de définition (inégalité des rapports de force, caractère répétitif des gestes, gestes ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser).

« *Qu'est-ce que l'intimidation? La réponse peut paraître simple ou banale, mais pour l'équipe de l'école (...), il était important de bien faire comprendre ce que c'est. C'est le « PIR », leur a-t-on appris, le sigle désignant quelqu'un qui veut « prendre le pouvoir », « intervenir pour faire du mal » et à « répétition ». -En ayant un vocabulaire commun, on nomme le geste de violence, pour que cela sensibilise les enfants-, indique (...) psychoéducatrice. »*

Les motifs mentionnés pour expliquer l'intimidation

Un peu plus d'un article sur quatre fait mention des motifs pouvant expliquer les gestes d'intimidation. Les motifs mentionnés sont la plupart du temps associés à une caractéristique de la victime (ex. : orientation sexuelle ou identité de genre, différences physiques, différences comportementales).

« *Au retour du congé de Pâques [la jeune fille] boitait en raison de son arthrite. Elle a alors été l'objet de moqueries tant de la part des enfants que du corps professoral.* »

Les termes utilisés pour parler des auteurs et des victimes

Différents qualificatifs peuvent être utilisés pour parler des auteurs et des personnes qui sont la cible d'intimidation. Des termes tels qu'agresseur, intimidateur, bourreau, fier-à-bras, hurluberlu, assaillant, brute, « bully », tortionnaire, peste, dur à cuire, tyran et voyou sont utilisés dans les articles pour désigner les personnes qui ont posé des gestes d'intimidation. Elles sont également désignées par leur nom ou par des termes tels qu'« un ou une adolescente » ou « un ou une jeune ».

« *On parle beaucoup d'intimidation, ces temps-ci. Les tyrans d'école qui harcèlent et terrorisent leurs compagnons de classe.* »

Les victimes quant à elles sont généralement désignées par un nom (réel ou fictif), par le terme « victime », ou par des termes neutres tels qu'« un ou une adolescente » ou « un ou une jeune ». Quelques qualificatifs comme « les malheureux », « les souffre-douleur » ou « la proie de ces camarades » sont parfois utilisés pour parler de la personne victime d'intimidation.

« *L'histoire de (...), c'est celle de milliers de jeunes au Québec qui, eux aussi, sont les souffre-douleur de la cour d'école.* »

La variété des sources consultées

Plusieurs sources d'information sont consultées par les journalistes. Les victimes et les parents des victimes, les personnes ayant posé des gestes d'intimidation, ainsi que des experts (ex. : professionnel de l'intervention, chercheur), des intervenants œuvrant au sein du milieu où les gestes d'intimidation ont été commis (ex. : psychoéducateur, travailleur social), des porte-paroles (ex. : président du syndicat de l'enseignement, comédien agissant à titre de porte-parole d'un événement), ainsi que des sources officielles (ex. : données d'enquête, policiers) sont les principales sources d'information rapportées dans les articles analysés.

Parmi les articles ayant fait l'objet de l'analyse, la grande majorité (84 %) rapportent les propos d'au moins une source. Une source sur cinq est un intervenant ou un porte-parole. Leurs propos sont principalement rapportés dans les articles de type dossiers et de type cas. Les propos des experts et les données d'étude ou d'enquête sont principalement rapportés dans des articles de type dossier.

Les éléments abordés

Différents éléments entourant un cas précis d'intimidation ou la problématique en général sont abordés dans les articles analysés. Ils le sont bien souvent à travers les propos des sources consultées.

Les propos des victimes et de leur entourage portent principalement sur la nature des gestes commis par leurs agresseurs, la manière dont elles ont répondu ou réagi face aux gestes ou les conséquences découlant des gestes d'intimidation.

« *-Elle ne veut plus aller à l'école. À chaque fois qu'elle revient, elle me raconte des choses pas correctes-, dit la mère.* »

Les propos des personnes ayant posé des gestes d'intimidation sont quant à eux rarement rapportés. Lorsqu'ils le sont, ils portent principalement sur la nature des gestes commis et les raisons pour lesquelles ils ont été commis.

« *-Écœurer, c'était un loisir, une activité parascolaire. On donnait des surnoms aux gens, on trouvait une caractéristique de la personne et on l'exploitait. On faisait des exposés oraux pleins d'allusions pour nier certaines personnes-, raconte-t-il. -Et il fallait que la personne réagisse. Sinon, on passait à un autre-. »*

Les propos des intervenants ou des porte-paroles portent principalement sur la perception du phénomène (ex. : phénomène social, influence des normes sociales, utilisation des technologies de l'information), les réponses ou réactions de la victime, de l'entourage ou du milieu à propos d'un cas d'intimidation, des commentaires sur un cas précis et la nature des gestes posés.

« *Selon le directeur de l'éducation de l'organisme (...) les gens pourraient être surpris d'apprendre que les garçons peuvent faire de l'intimidation en ligne. -La perception de la population est que l'intimidation en ligne est une affaire de filles-. »*

Les propos des experts portent principalement sur la perception et l'ampleur du phénomène, les conséquences de l'intimidation pour la victime ou l'agresseur, les facteurs de risque, de même que les réponses ou réactions de la victime, de l'entourage, du milieu ou des témoins à propos d'un cas précis.

« *-C'est lorsque l'intimidation est à répétition qu'on voit un impact sur la persévérance scolaire. Les jeunes ont du mal à se concentrer en classe, ils sont sur le qui-vive. Et si en plus ils se questionnent sur leur orientation et ne savent pas comment ça va être accueilli, ça va avoir un impact sur leurs notes-, a indiqué la chercheuse. »*

En plus des éléments concernant un cas précis d'intimidation, un certain nombre d'articles traite de l'ampleur, des facteurs de risque et des facteurs de protection, des conséquences de l'intimidation et des solutions applicables par le milieu. Ces éléments permettent de compléter les propos des différentes sources consultées et de dresser un portrait global d'une situation d'intimidation ou de la problématique dans son ensemble.

Ampleur du problème – L'ampleur du problème est principalement abordée dans les articles de type dossier qui font état de données d'enquête ou de résultats d'étude ou qui rapportent les propos d'experts.

Facteurs de risque et de protection – Les facteurs pouvant faire en sorte qu'une personne soit plus à risque d'être victime d'intimidation sont peu abordés dans les articles analysés (15/205). Ce sont surtout les facteurs de risque liés aux personnes ou aux relations qu'ils entretiennent avec leur entourage qui sont abordés par des experts ou qui sont présentés dans des études ou des enquêtes qui font l'objet d'un article. Les facteurs émanant du contexte communautaire ou sociétal (ex. : tolérance sociale de l'intimidation) tout comme les facteurs qui permettent de protéger les personnes contre l'intimidation, aussi appelés facteurs de protection, sont rarement abordés.

« *L'étude établit par ailleurs un lien entre la victimisation d'un élève et l'environnement social dans lequel il évolue. Ainsi, les élèves dont l'environnement familial fournit un soutien faible ou moyen sont davantage victimisés (48 %) que ceux profitant d'un niveau de soutien élevé (34 %), peut-on lire dans le rapport. »*

Conséquences – La majorité des articles qui abordent les conséquences à court, moyen ou long terme pouvant découler de l'intimidation présentent les conséquences pour la victime (96/101). Les conséquences pour les auteurs (8/101), l'entourage de la victime (12/101), la communauté (3/101) ou la société (3/101) sont rarement abordées.

« *-On remarque un plus haut taux d'absentéisme. Les jeunes vont manquer des cours. Ça va jusqu'à 11 jours d'absence depuis le début de l'année dans certains cas. Il y en a qui vont même changer d'école-, explique la chercheuse. »*

Solutions applicables par le milieu et l'entourage – Peu d'articles font mention de ce que les parents et l'entourage peuvent faire si un enfant est auteur ou victime d'intimidation (22/205). Un certain nombre d'articles font mention d'interventions pouvant être réalisées en milieu scolaire auprès des auteurs et des victimes d'intimidation (27/205). Les signes qui pourraient laisser croire qu'un enfant puisse être victime d'intimidation sont pour leur part très peu abordés (2/205).

« -Dès l'école primaire, nous avons un programme pour développer les habiletés sociales. Si nous préparons les jeunes, nous croyons qu'ils auront moins de chances de vivre de l'intimidation. Les plus vieux sont aussi formés pour devenir des médiateurs, dans la cour d'école-, indique le directeur. »

Finalement, il faut souligner que les ressources d'aide disponibles pour les victimes ou leurs proches sont très rarement mentionnées dans les articles analysés (8/205).

Le lien entre l'intimidation et le suicide

Un certain nombre d'articles font mention du décès par suicide ou d'une tentative de suicide d'une personne victime d'intimidation (29/205). Certains passages parlant du décès par suicide de victimes d'intimidation mentionnent le moyen utilisé, font état du lieu où le suicide s'est déroulé ou de la découverte du corps. Quelques articles font mention d'une lettre rédigée par la victime ou des raisons expliquant le passage à l'acte, ainsi que des dernières volontés de la victime ou de ses funérailles.

« Après la triste nouvelle, les proches (...) ont découvert des textes dans sa chambre qui laissent croire que l'intimidation aurait joué un rôle dans sa décision. »

L'intimidation est généralement présentée comme faisant partie des causes pouvant expliquer le suicide d'une personne victime d'intimidation. C'est notamment le cas lorsque les propos des proches ou du coroner sont rapportés. Dans certains articles, l'intimidation est présentée comme étant la cause principale du suicide.

« (...) s'est enlevé la vie en fin de semaine dernière parce qu'il n'en pouvait plus de se faire insulter, intimider et menacer par des élèves des nombreuses écoles secondaires qu'il a fréquentées. »

La prévention de l'intimidation

Environ un article sur 10 (27/205) aborde un élément pouvant contribuer à la prévention de l'intimidation. Il s'agit principalement des plans d'action et de la législation en vigueur, ainsi que d'interventions préventives pouvant être mis en place ou déjà en place dans certains milieux.

« En milieu scolaire, les professeurs constatent tous les jours l'impact positif des mesures de politesse. Pour eux, c'est un outil de plus afin d'établir une culture du respect, voire de lutter contre l'intimidation. »

L'importance de la prévention est également abordée dans un certain nombre d'articles (42/205). Ces articles soulignent entre autres l'importance de prendre le problème au sérieux et de ne pas le tolérer, d'agir avant que des événements dramatiques ne surviennent (ex. : décès par suicide, disparition), de traiter ce problème comme une priorité, de dénoncer les situations d'intimidation et de sensibiliser la population.

« C'est donc du concours des adultes qu'ils ont besoin. Parents d'agresseurs et d'agressés, direction et personnel des écoles. Tous ces adultes doivent s'extirper eux-mêmes de la bulle d'indifférence qui noie la société pour devenir les yeux qui voient, les consciences qui s'indignent et les responsables qui interviennent. »

Discussion

L'intimidation est une problématique abondamment abordée par les médias et une attention particulière est portée au cas des personnes victimes d'intimidation qui décèdent par suicide. Puisque les différents acteurs qui interviennent dans les médias peuvent devenir des partenaires précieux dans la mobilisation collective⁵ et avoir une influence sur l'opinion publique⁶, il est apparu important de s'intéresser de près à la manière dont la problématique de l'intimidation est abordée dans les médias.

L'analyse de contenu portant sur l'adéquation entre la couverture médiatique de l'intimidation dans la presse écrite québécoise et les lignes directrices publiées en matière d'intimidation a permis de faire ressortir que plusieurs éléments de la couverture médiatique sont adéquats. Certains éléments devraient cependant être abordés différemment ou requièrent un accès rapide à l'information pour pouvoir être pris en compte. Le tableau 1 résume les principaux constats de l'analyse et les messages clés.

Le terme intimidation est généralement bien utilisé dans les articles traitant des jeunes en ce qui concerne les comportements et les manifestations. Le caractère répétitif des gestes n'est cependant pas toujours pris en compte ou abordés, ce qui fait en sorte que certains gestes d'agression sont présentés à tort comme étant de l'intimidation. Il semble également y avoir une certaine confusion entourant ce terme dans les articles portant sur les adultes. Cela peut s'expliquer par le fait que l'intimidation chez les adultes est une problématique très peu documentée et que certaines manifestations d'intimidation peuvent faire partie de phénomènes plus larges (ex. : violence conjugale, agression sexuelle, vandalisme). Le parallèle entre certaines problématiques de violence et l'intimidation est d'ailleurs ressorti des consultations qui ont précédé le *Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation* et constitue une difficulté à laquelle fait face d'autres intervenants, notamment ceux œuvrant auprès des personnes âgées⁷.

Les motifs mentionnés dans les articles pour expliquer les gestes d'intimidation sont la plupart du temps associés à des caractéristiques individuelles des victimes, ce qui ne reflète pas tout à fait la réalité. En effet, la littérature scientifique démontre que

l'intimidation ne peut être attribuée à un seul motif et que différents facteurs augmentent le risque de subir ou de commettre des gestes d'intimidation⁸. Ainsi, même si une différence perçue chez l'autre, peu importe sa nature, est souvent à la source des gestes d'intimidation⁵, une importance doit être accordée au contexte dans lequel les individus évoluent et aux normes sociales qui y prévalent⁸.

Les personnes qui posent des gestes d'intimidation, même si elles le font de manière délibérée, ne réalisent pas toujours les conséquences que cela peut avoir sur celles qui en sont la cible ou ne mesurent pas nécessairement bien la portée de leurs actes⁵. Bien qu'il soit nécessaire de condamner les gestes d'intimidation qui ont été commis, rien ne sert de démoniser l'auteur en utilisant des termes tels que bourreaux, fier-à-bras ou voyou. L'utilisation de tels termes risque de stigmatiser la personne qui a commis les gestes dans un rôle négatif et peut compromettre les chances de modifier ce type de comportements. De plus, le fait que certains auteurs soient aussi des victimes d'intimidation plaide en faveur d'un langage plus neutre.

Pour avoir une vue d'ensemble du problème, les journalistes doivent pouvoir présenter un large éventail de perspectives¹. Cela est d'autant plus important que, comme il ressort d'une analyse de la couverture médiatique de la violence vécue par les infirmières, le fait de ne pas présenter tous les facteurs pouvant contribuer à l'apparition d'un problème peut entraîner une mauvaise compréhension de ce problème au sein de la population⁹. Ainsi, le recours aux experts et aux sources officielles pourrait permettre de remettre en contexte les différentes situations d'intimidation pouvant faire l'objet d'une couverture médiatique et de les lier plus largement à la problématique de l'intimidation. Pour bien rendre compte de la problématique et en faire ressortir la complexité, un certain nombre d'éléments tels que l'ampleur, les facteurs de risque et les facteurs de protection, les conséquences de l'intimidation, notamment pour les victimes, les auteurs, l'entourage de la victime et la société pourraient donc être abordés. De plus, puisque le manque d'attention médiatique envers la prévention et les mesures applicables peut contribuer à la normalisation de la violence⁹, les solutions applicables par le milieu et l'entourage pourraient être davantage abordées dans les articles. Pour que cela soit possible, il faut cependant que cette information puisse être

facilement accessible. Lorsqu'aucun expert ne peut être contacté rapidement, les journalistes qui couvrent le domaine de la santé dans une salle de rédaction pourraient également être une source d'information pour leurs collègues qui doivent couvrir rapidement un cas d'intimidation. La *Trousse média sur l'intimidation* qui réunit de l'information permettant de mieux comprendre cette problématique peut également être une source d'information utile¹⁰.

Les cas des jeunes victimes d'intimidation qui sont décédées par suicide au Québec dans la période couverte par cette analyse ont fait l'objet d'une plus grande couverture médiatique. De manière générale, l'intimidation est présentée comme un des éléments pouvant expliquer le suicide de ces jeunes. Quoique l'intimidation ou certaines conséquences qui en découlent puissent être considérées comme des facteurs de risque, elles ne doivent pas être présentées comme les causes uniques d'un suicide. En effet, les études s'étant intéressées au lien entre l'intimidation et le suicide ne permettent pas d'établir un lien de causalité⁸. De plus, le fait d'insinuer que l'intimidation soit la cause unique d'un suicide peut faire en sorte que le suicide soit perçu comme une réponse normale à l'intimidation vécue et peut détourner l'attention des autres facteurs de risque pouvant être associés au suicide⁸ et de ceux à prendre en compte dans la prévention⁴. Des lignes directrices de la couverture médiatique du suicide ont d'ailleurs été développées au cours des dernières années en tenant compte des données probantes sur cette question¹¹. Celles-ci mettent notamment l'accent sur l'importance d'éviter les détails (pour limiter l'imitation et le phénomène de contagion) et l'importance de mentionner les ressources d'aide disponibles.

Finalement, à l'instar d'autres types de violence, la manière dont l'intimidation est traitée dans la presse écrite peut contribuer à faire prendre conscience du fait qu'il ne s'agit pas d'un passage obligé et que différentes actions peuvent être menées pour la prévenir ou en contrer les effets^{6,9}. Souligner les initiatives de prévention réussies et mettre l'accent sur les actions, réactions et interventions positives des témoins, des écoles ou de la communauté sont des exemples de messages à véhiculer dans la presse écrite à cet égard.

L'identification des ressources d'aide disponibles pour les auteurs, les victimes et leurs proches (ex. : lignes d'aide) peut également faire en sorte qu'il y ait de moins en moins d'intimidation et que les personnes impliquées puissent obtenir l'aide dont elles ont besoin.

Tableau 1 Synthèse des principaux constats de l'analyse de la couverture médiatique de l'intimidation

Éléments à considérer	Constats de l'analyse de la couverture médiatique	Messages clés
Définir l'intimidation	« <i>Le terme intimidation est généralement bien utilisé dans les articles traitant des jeunes. Il semble cependant y avoir une certaine confusion entourant ce terme dans les articles portant sur les adultes.</i> »	Puisque tous les gestes d'agression ne sont pas nécessairement des gestes d'intimidation, il est important de s'assurer que les informations disponibles ou présentées permettent de déterminer qu'il s'agit bel et bien d'un cas d'intimidation.
Expliquer les causes possibles de l'intimidation	« <i>Les motifs mentionnés pour expliquer les gestes d'intimidation sont la plupart du temps associés à des caractéristiques individuelles des victimes.</i> »	Il est réducteur de ne mentionner que des caractéristiques individuelles des victimes pour expliquer les gestes d'intimidation, sans avoir recours à d'autres facteurs explicatifs.
Décrire les situations d'intimidation	« <i>Différents qualificatifs peuvent être utilisés pour parler des auteurs et des personnes qui sont la cible d'intimidation.</i> »	Afin d'éviter d'étiqueter les personnes qui posent des gestes d'intimidation et de victimiser davantage celles qui en sont la cible, il est préférable d'utiliser des termes neutres (ex. : l'auteur des gestes, la personne qui en est la cible).
Varié les points de vue	« <i>La variété des sources consultées et de l'information présentée dans les articles permet de faire un récit assez complet des événements dans les articles traitant de personnes ayant subi ou posé des gestes d'intimidation ou de bien comprendre la problématique dans les articles de fond traitant de l'intimidation.</i> »	Afin de remettre en contexte les différentes situations d'intimidation pouvant faire l'objet d'une couverture médiatique et de les lier plus largement à la problématique de l'intimidation, il est pertinent de privilégier le recours aux experts et aux sources officielles et présenter différents éléments tels que les conséquences et les solutions applicables.
Aborder le suicide dans un contexte d'intimidation	« <i>Un certain nombre d'articles font mention du décès par suicide ou d'une tentative de suicide d'une personne victime d'intimidation. Certains passages parlant du décès par suicide de victimes d'intimidation mentionnent le moyen utilisé, font état du lieu où le suicide s'est déroulé ou de la découverte du corps.</i> »	Puisque le suicide est généralement multifactoriel, une situation d'intimidation ne peut être présentée comme étant la cause unique d'un suicide. Pour assurer un traitement médiatique adéquat du suicide, certaines recommandations doivent être considérées.
Faire connaître les ressources d'aide	« <i>Il faut souligner que les ressources d'aide disponibles pour les victimes ou leurs proches sont très rarement mentionnées dans les articles analysés.</i> »	Il est conseillé de mentionner que des ressources d'aide sont disponibles pour les victimes ou leurs proches.

Tiré de la Trousse média sur l'intimidation <https://www.inspq.qc.ca/intimidation/traiter-de-l-intimidation-dans-les-medias>, consultée le 5 juin 2019.

Références

1. Vanderbosch, H., Simulioniene, R., Marczak, M., Vermeulen, A. et Bonetti, L. (2013). *The role of the media*. Dans P. K. Smith et G. Steffgen (Éd.), *Cyberbullying through the new media: Findings from an international network* (p. 99-118). New York, NY, US: Psychology Press.
2. Wayne, R. (2013). The Social Construction of Childhood Bullying Through U.S. News Media. *Journal of Contemporary Anthropology*, 4(1), 37-49.
3. Stopbullying.gov (s. d.). *Media guidelines for bullying prevention*. Consulté le 5 juin 2019 à l'adresse <https://www.stopbullying.gov/media/index.html>
4. National Center for Injury Prevention and Control (2014). *The relationship between bullying and suicide: What we know and what it means for schools*. Atlanta: National Center for Injury Prevention and Control. Consulté le 5 juin 2019 à l'adresse <https://www.cdc.gov/violenceprevention/pdf/bullying-suicide-translation-final-a.pdf>
5. Ministère de la Famille (2015). Ensemble pour contrer l'intimidation. *Une responsabilité partagée. Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018*. Direction générale des politiques, Ministère de la Famille. Consulté le 5 juin 2019 à l'adresse <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/documents/plan-action-intimidation-2015.pdf>
6. Richards, T. N., Gillespie, L. K., & Givens, E. M. (2014). Reporting Femicide-Suicide in the News: The Current Utilization of Suicide Reporting Guidelines and Recommendations for the Future. *Journal of Family Violence*, 29(4), 453-463.
7. Lalande, G., Adams, N. et Brissette, L. (2014). Mémoire de l'Association québécoise de gérontologie (AQG) - Ensemble contre l'intimidation, présenté à la Ministre responsable des aînés et Ministre de la Lutte à l'intimidation. Montréal : Association québécoise de gérontologie. Consulté le 5 juin 2019 à l'adresse <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/2014-11-30.13-Memoire.pdf>
8. Rivara, F. et Le Menestrel, S. (2016). *Preventing bullying through science, policy, and practice*. Washington, DC: The National Academies Press.
9. Hoyle, L. P., Smith, E., Mahoney, C., & Kyle, R. G. (2018). Media Depictions of « Unacceptable » Workplace Violence Toward Nurses. *Policy, Politics and Nursing Practice*, 19(3-4), 57-71.
10. Institut national de santé publique du Québec (s. d.). Trousse média sur l'intimidation. Consulté le 5 juin 2019 à l'adresse <https://www.inspq.qc.ca/intimidation>
11. Association des psychiatres du Canada. (2017). *Lignes directrices de couverture médiatique du suicide : mise à jour 2017 de l'énoncé de politique de l'Association des psychiatres du Canada*. Association des psychiatres du Canada. Consulté le 5 juin 2019 à l'adresse <https://www.cpa-apc.org/wp-content/uploads/Media-Guidelines-Suicide-Reporting-FR-2018.pdf>

Analyse de la couverture médiatique de l'intimidation dans la presse écrite québécoise

AUTEURES

Dominique Gagné
Geneviève Lesage
Louise Marie Bouchard
Direction du développement des individus et des communautés

SOUS LA COORDINATION DE

Pierre Maurice, médecin-conseil

Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec au : <http://www.inspq.qc.ca>.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : <http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php>, ou en écrivant un courriel à : droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca.

Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

Dépôt légal – 3^e trimestre 2019
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : 978-2-550-84544-7 (PDF)

© Gouvernement du Québec (2019)

N° de publication : 2571